



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Décès d'une humanitaire française en RDC : entre insécurité et vulnérabilité

Question écrite n° 13698

### Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la sécurité des personnels humanitaires intervenant dans les zones de conflit. Le 11 mars 2026, une humanitaire française travaillant pour l'UNICEF a été tuée à Goma, dans l'Est de la République démocratique du Congo, lors d'une attaque de drones dans une zone affectée par les affrontements opposant les forces gouvernementales congolaises au groupe armé M23. Depuis les attaques du 7 octobre 2023 par le Hamas, la guerre russo-ukrainienne et désormais l'escalade d'un conflit de grande ampleur au Moyen-Orient mené par une alliance israélo-américaine, plusieurs membres d'organisations humanitaires, dont du personnel d'ONG et d'organisations internationales telles que Médecins sans frontières, ont succombé sous le coup d'opérations militaires. Ces événements montrent que la protection juridique ou diplomatique, si nécessaire, ne suffit pas à garantir la sécurité réelle des personnels, notamment des humanitaires français sur le terrain. Suite à ces événements tragiques, M. le député souhaite connaître les mesures opérationnelles concrètes que la France met en œuvre pour assurer la sécurité des organisations humanitaires et de leurs équipes dans les zones de conflit. Il l'interroge également sur les initiatives que la France pourrait envisager, en coordination avec les forces françaises présentes, les missions internationales et les Casques bleus de l'ONU, afin de renforcer la protection physique des personnels humanitaires et de garantir un accès sûr de l'aide aux populations civiles. La France détient une place centrale au sein de l'ONU puisqu'elle est membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Ainsi, M. le député aimerait savoir si le Gouvernement entend utiliser son influence pour orienter et renforcer les mandats des Casques bleus, afin d'assurer concrètement la sécurité des humanitaires dans les zones de conflit les plus sensibles. Ces drames soulignent à quel point des travailleurs humanitaires, engagés dans l'aide aux populations civiles sont en danger dans leur propre travail. Dans ce sens, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de rassurer les humanitaires français qui risquent leur vie à l'étranger et dont l'apport à la communauté internationale est essentiel.

### Texte de la réponse

De 2023 à 2025, plus de mille travailleurs humanitaires ont été tués, soit près du triple du bilan de 2020 à 2022. En 2025, la majorité des personnels humanitaires tués l'ont été en Palestine au service des Nations unies, en premier lieu de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), des ONG, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette tendance funeste se poursuit en 2026, partout dans le monde, avec le décès de Karine Buisset, travailleuse humanitaire française de l'UNICEF à Goma le 11 mars, celui de 7 personnels médicaux de l'hôpital Al Jabalayn au Soudan le 3 avril, ou encore celui d'un personnel soutenant les évacuations médicales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Rafah le 6 avril. La guerre en Ukraine, où les forces russes ciblent systématiquement les civils ainsi que les infrastructures civiles telles que les écoles, les hôpitaux ou les infrastructures d'énergie, témoigne du même phénomène, dont sont également victimes les personnels humanitaires. La guerre au Moyen-Orient aggrave ce bilan, avec plusieurs dizaines de travailleurs humanitaires libanais et iraniens tués depuis le 28 février. La défense du respect du droit international humanitaire, dont, en particulier, la protection des populations civiles et des personnels humanitaires, est une priorité de la diplomatie française, inscrite dans la stratégie humanitaire de la République Française (2023-2027). Les Conventions de

Genève de 1949 sont universelles et imposent des obligations aux parties aux conflits armés. Ces obligations incombent aux parties au conflit partout et en tout temps, et ne sont soumises à aucune réciprocité. Les Etats parties aux Conventions de Genève doivent respecter et faire respecter le droit international humanitaire et garantir la protection de personnels humanitaires qui opèrent chaque jour dans des conditions difficiles, et qui, malgré les risques de décès, d'arrestation et de détention, restent fidèles à leur mission. La France agit tout d'abord au niveau national pour aider à la protection des personnels humanitaires. Elle forme et sensibilise au droit international humanitaire et aux principes humanitaires son personnel militaire, ses diplomates et ses juges. Ses ambassades et ses consulats généraux mènent des démarches fréquentes pour soutenir les demandes d'acteurs humanitaires, en particulier en matière d'accès des travailleurs humanitaires aux populations civiles ou de levée d'obstacles à l'activité humanitaire, auprès des autorités locales. Le réseau diplomatique français maintient, en outre, un dialogue constant avec les acteurs humanitaires sur les questions de sécurité. Dans chaque pays en crise, des comités de sécurité sont organisés par nos ambassades, avec des représentants d'ONG, des entreprises françaises et des opérateurs. La France agit également, toujours au niveau national, pour lutter contre l'impunité des violations les plus graves du droit international humanitaire commises à l'encontre des personnels humanitaires. Elle dénonce systématiquement ces violations par la voie de déclarations publiques. Elle contribue à la documentation des crimes pour permettre les procès contre leurs responsables et à assumer ses responsabilités judiciaires, à titre national. La France se mobilise également avec ses partenaires internationaux. Ces dernières années, elle a rassemblé la communauté internationale à Paris pour répondre aux crises humanitaires et améliorer la protection des personnels humanitaires en Ukraine, à Gaza, au Soudan, au Liban et dans les Grands Lacs. En septembre 2024, la France a lancé conjointement avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Brésil, la Chine, la Jordanie, le Kazakhstan et l'Afrique du Sud, l'Initiative mondiale sur le droit international humanitaire. A ce jour, plus de 100 Etats y ont adhéré et plus de 150 Etats ont participé à ses travaux. Cette initiative a pour objectif, lors d'une conférence internationale qui se tiendra en Jordanie en décembre 2026, de produire des solutions concrètes pour améliorer la protection des civils, y compris des personnels humanitaires, en temps de guerre. La France, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, se mobilise en œuvrant à la mise en œuvre de la résolution 2730 adoptée en mai 2024. Le Conseil de sécurité doit agir, chaque fois que des violations se produisent, pour veiller à ce que leurs auteurs soient tenus responsables. C'est ce qu'a rappelé la France lors de la première réunion de sa présidence du Conseil en 2025 en présence de l'ONG INSO, spécialisée dans la coordination de la sécurité des ONG travaillant en zone de conflit, dont nous soutenons le travail sur la protection des personnels humanitaires. La France veille à la prise en compte prioritaire de la protection des civils et du personnel humanitaire dans les mandats des opérations de maintien de la paix. C'est en particulier le cas concernant des résolutions pour la République démocratique du Congo (RDC), la République centrafricaine (RCA) et le Liban, dont elle tient la plume. La protection des civils reste ainsi la première tâche assignée à la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA). Au Liban, la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) joue un rôle important en matière d'appui humanitaire et de protection des civils. En matière de lutte contre l'impunité au niveau international, la France apporte un soutien continu à la Cour pénale internationale (CPI) et aux mécanismes d'enquête des Nations unies.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Guedj](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13698

**Rubrique :** Action humanitaire

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 mars 2026](#), page 2470

**Réponse publiée au JO le :** [9 juin 2026](#), page 5159